

Séance du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie 7, rue Principale, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, MADIOT Isabelle, DUTHEIL Olivier, HOGRET Yoann, GOHIER Arnaud, HESNAUX Delphine, CORMIER Catherine, ROGER Steve, BODIER Robert, RICHARD Mickaël, MOISY Stéphane, CELLIER Lydia.

Absents et excusés : JANITOR Angéline, CHABOT Freddy.

Mme Delphine HESNAUX est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Aménagement place de l'église : Marché de maîtrise d'œuvre
- Redevance pour occupation du domaine public
- Vente de la parcelle ZB 55
- Groupement de commande : Prestation de contrôles réglementaires
- Demande de subvention
- Divers

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 juin 2025. Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Aménagement Place de l'église – N° 2025-31

Dans sa séance du 26 juin dernier, le conseil municipal a pris connaissance de l'avant projet sommaire établi par Mayenne Ingénierie. Après y avoir apporté quelques modifications à la première esquisse, le conseil a demandé à Mayenne Ingénierie de préparer le dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Les cabinets AMC, Plaine étude et TECAM ont été consultés pour cette mission. Les offres étaient à remettre avant le lundi 8 septembre à 12 heures.

Les travaux sont estimés à 120 000.00 € HT.

TECAM : taux de rémunération 12 % soit un total HT de 14 400.00 €

PLAINE Etude : Taux de rémunération 10 % soit un total HT de 12 000.00 € + 1 900 € (options : réunions publiques et relevé topo complémentaire)

AMC : Taux de rémunération 8.25 % soit un total HT de 9 900.00 €

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés à 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique.

Suite à l'analyse des offres, il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise AMC pour un montant de 9 900.00 € HT soit 11 880.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'offre de l'entreprise AMC située à Angers (49000) pour un montant HT de 9 900.00 €.

Redevances pour occupation du domaine public – N° 2025-32

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du CGCT, les concessionnaires sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public. Pour l'année 2025, les montants des redevances sont fixés comme suit :

- RODP Electricité – Enedis..... 241.00 €
- RODP Gaz – GrDF 335.00 € + 59.99 €
- RODP Télécommunications 645.20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les montants ci-dessus pour l'année 2025.

Vente de terrain – N° 2025-33

Mme Mélanie GUILLET souhaite acquérir la parcelle ZB n° 55 d'une superficie de 214 m2 appartenant à la commune. En effet cette parcelle jouxte sa propriété et ne dessert aucune autre parcelle. Afin de simplifier la gestion de cet espace et d'en assurer elle-même l'entretien, elle souhaite en devenir propriétaire. Elle s'est engagée à prendre en charge l'ensemble des frais liés à cette opération sous réserve d'un accord sur le prix du m2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la vente de la parcelle cadastrée ZB 55 d'une superficie de 214 m2 au prix de 0.50 € le m2 à Mme Mélanie GUILLET.
- Dit que tous les frais se rapportant à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

PRESTATIONS DE CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES - GROUPEMENT DE COMMANDE – N° 2025-34

M. Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Craon coordonne un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des contrôles réglementaires dans les bâtiments pour les extincteurs, les alarmes, le désenfumage, DAS, RIA, contrôles électriques et gaz, les contrôles des aires de jeux, des appareils de levage, équipements sous pression, échafaudages, ou autres.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2025. La communauté de Communes du Pays de Craon propose de coordonner à nouveau ce groupement de commandes et d'assurer dès lors le suivi de cette opération, jusqu'à l'attribution des marchés.

Durée du marché : 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026 (avec possibilité de reconduction 1 an).

Chaque commune est tenue de fournir la liste du patrimoine qu'elle souhaite intégrer au marché. La commune peut adhérer à un ou plusieurs lots.

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018,
 VU le projet de convention de groupement de commandes,
 Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

1. AUTORISE l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes réunissant la communauté de communes du Pays de Craon et les communes volontaires, en vue de lancer une consultation pour la passation d'un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des prestations de contrôles et / ou maintenances réglementaires des équipements et bâtiments,
2. AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec les collectivités membres du groupement de commandes, celle-ci fixant les modalités techniques et financières de ce groupement de commande
3. ACCEPTE que la Communauté de Communes du Pays de Craon, représenté par son Président en exercice, assure la coordination du groupement de commandes et le rôle de pouvoir adjudicateur,
4. DESIGNÉ M. Le Maire pour représenter la commune dans le cadre de ce dossier,
5. AUTORISE M. le Maire à exécuter le (les) marché(s) et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, après attribution du (des) marché(s).

Les lots retenus par la commune sont les suivants :

Lot 1 vérification des installations électriques, gaz et appareil de lavage,

Lot 2 : vérifications des extincteurs et système d'alarme

Lot 5 : équipements sportifs et jeux

Demande de subvention : Comice agricole du Craonnais

Monsieur le maire fait part au conseil d'un courrier du Comice Agricole du Craonnais sollicitant la commune pour l'attribution d'une subvention afin d'offrir des repas et des lots aux éleveurs lors du prochain comice.

Le conseil municipal, après délibération, ne souhaite pas attribuer de subvention pour le concours agricole qui aura lieu le 4 octobre prochain.

Demande de subvention : Amicale Laïque de St Aignan Sur Roë – N° 2025-35

L'école publique de St Aignan organise une classe de découverte à la mer du 28 mars au 4 avril 2026. Le budget prévisionnel du voyage se porte à environ 714.50 € par enfant. Deux enfants de la commune y participeront. L'amicale Laïque qui finance les activités scolaires des enfants de l'école publique, sollicite la commune pour une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une participation de 60 € par enfant de la commune participant à ce séjour mer.

Divers

- Organisation des services techniques : L'agent contractuel recruté en juillet n'a pas souhaité renouvelé son contrat. Dans l'attente d'une nouvelle embauche, nous faisons appel à l'Esat du Ponceau situé à La Selle Craonnaise pour des tontes et entretien de différents espaces.

- Recensement 2026 : Nous sommes à la recherche d'un agent recenseur.

- Rapport d'activité CCPC : L'approbation du rapport d'activité de la communauté de communes sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal. Le conseil ne souhaite pas l'intervention du président ou vice-président de la CCPC.

- Expo 2^{ème} guerre mondiale : le vin d'honneur du samedi matin et la déco du bourg seront assurés par la commune.

Personnes présentes au vin d'honneur : Isabelle, Olivier, Yoann, Catherine, Robert, Steve, Arnaud, Lydia

Personnes présentes le jeudi 25 pour la déco du bourg (Rdv à 17 h) : Olivier, Yoann, Robert, Steve

- Elections municipales 2026 : Monsieur le maire a demandé à chaque conseiller s'il souhaitait se représenter aux prochaines élections.

- Repas des conseillers et agents : Il est maintenu au 31 octobre.

- Le prochain Saturn'Echo paraîtra début octobre, la commission se réunira le mercredi 1^{er} ou 8 octobre pour sa préparation.

- Date de la prochaine réunion : Jeudi 23 octobre 2025 à 20 h 30